



*CHARTRE du Réseau A.P.O.R*



**A.P.O.R.**

Réseau de psycho-oncologie

Pour relancer son projet de vie et compléter son projet de soins.



**A.P.O.R.**

Réseau de psycho-oncologie

Pour relancer son projet de vie et compléter son projet de soins.

## *CHARTRE du Réseau A.P.O.R – Association de Psycho-Oncologie Régionale.*

### *Objet :*

Le réseau a pour finalité de contribuer à la coordination des soins en psycho-oncologie et d'être le lien privilégié entre la ville et l'hôpital. Il a pour objectif majeur l'amélioration de la prise en charge et pour vocation : l'appui à la coordination, la formation, le soutien (patients, proches et équipes), l'expertise et la recherche. Le Réseau A.P.O.R a pour objet de :

- △ **Organiser, planifier le parcours de santé et le suivi du patient** en situation de cancer dans les différents domaines de compétences des soins de support et en lien avec l'équipe de soins de premier recours ;
- △ **Apporter un appui fonctionnel aux différents acteurs du secteur de l'oncologie** (professionnels de santé de premier recours, sociaux, médico-sociaux, la famille) en renforçant la transversalité et les pratiques collaboratrices ;
- △ **Favoriser une bonne articulation entre la ville-hôpital** en respectant le principe de continuité des soins ;
- △ S'inscrire dans la dynamique territoriale et régionale, pour **une prise en charge graduée, coordonnée, de proximité et continue** des problèmes de santé, dans le respect des principes éthiques ;
- △ **Développer toutes formes d'action visant à faire reconnaître et valoriser le travail du réseau régional de cancérologie en soins de support** : dépistage, évaluation, actions de promotion de la santé, formation, prévention, recherche, communication, éducation du patient, recherche-action, publications...





# A.P.O.R.

Réseau de psycho-oncologie

Pour relancer son projet de vie et compléter son projet de soins.

## *Les engagements du réseau :*

- △ Le réseau, en tant que personne morale, s'engage à :
- △ Garantir la coordination entre la Ville et l'Hôpital via notre cellule de coordination (coordinateur et « équipe référente »),
- △ Garantir le secret professionnel protégeant les données des patients (Selon les recommandations de la CNIL) et l'anonymat des données d'analyse concernant la pratique des personnes physiques et morales du réseau,
- △ Définir les outils de communications entre la Ville et l'Hôpital,
- △ Définir conjointement avec les Etablissements de Santé les modalités d'harmonisation des pratiques,
- △ Assurer le suivi et l'évaluation des prises en charge assumées par le réseau,
- △ Fournir à l'adhérent toutes les informations relatives aux différents établissements partenaires,
- △ Garantir les règles déontologiques en matière de production scientifique concernant toute publication issue du Réseau,
- △ Mettre à disposition des adhérents un site web public et sécurisé permettant le développement d'une collaboration pratique autour d'un extranet,
- △ Accompagner les adhérents à la mise à jour de leurs connaissances dans le but d'améliorer la qualité des soins au domicile du patient :
- △ Produire et distribuer un journal trimestriel à ses adhérents (format numérique),
- △ Mettre en place des congrès de formation continue sur l'ensemble de la zone couverte par le Réseau,
- △ Proposer des formations,
- △ Accompagner le professionnel libéral dans sa pratique.





# A.P.O.R.

Réseau de psycho-oncologie

Pour relancer son projet de vie et compléter son projet de soins.

## *Les engagements des membres :*

Les membres au réseau s'engagent à :

- △ Informer et recueillir le consentement des patients sur leur prise en charge dans le cadre de notre Réseau de Santé,
- △ Informer et recueillir le consentement des titulaires de l'autorité parentale des patients mineurs ainsi que les représentants des patients majeurs protégés (tuteurs, curateurs),
- △ Informer et recueillir l'avis de la personne de confiance,
- △ Indiquer les formations reçues lors de sa carrière professionnelle,
- △ Participer à la coordination en indiquant ses orientations professionnelles,
- △ Accepter l'échange de ses coordonnées,
- △ Participer aux actions de formation ainsi qu'aux processus de communication (timing à définir),
- △ Informer le réseau de toute prise en charge patient dans le cadre défini par l'association,
- △ Assurer la pérennité du suivi (signalant, par exemple, tout élément clinique pouvant conduire à modifier l'attitude thérapeutique),
- △ Assurer le suivi selon un principe d'accompagnement du patient et en toute coordination avec l'équipe de 1er recours,
- △ Remplir les documents administratifs d'entrée, de suivi et de sortie de la prise en charge (dérogation tarifaire),
- △ Être force de propositions concernant les consignes de soins post-suivi...
- △ S'acquitter de la cotisation annuelle d'un montant de 50 €,

S'assurer en termes de responsabilité, pour l'ensemble des dommages qu'ils pourraient subir ou provoquer à titre personnel.





**A.P.O.R.**

Réseau de psycho-oncologie

Pour relancer son projet de vie et compléter son projet de soins.

### *Les modalités d'entrée et de sortie du réseau :*

L'adhésion au réseau repose sur un acte volontaire. L'entière indépendance et la liberté de ses membres y sont respectées.

#### **Le patient :**

##### **Modalités d'entrée :**

Toute personne atteinte de cancer et dont l'état de santé nécessite une prise en charge psychologique peut entrer librement dans le réseau.

L'entrée peut se faire à la demande du patient ou d'un membre du réseau.

Les patients sont informés de l'existence d'un dossier patient partagé par la note d'information patient et par la présente charte qui leur sont systématiquement remises à leur entrée et qu'ils doivent signer.

##### **Modalités de sortie :**

Le patient peut à tout moment, s'il le désire, arrêter sa participation au réseau sans supporter aucune responsabilité, ni pénalisation. Il en informe son médecin généraliste ou le professionnel créateur du dossier.

#### **Les titulaires de l'autorité parentale – le mandataire à la protection des majeurs – la personne de confiance**

##### **Modalités d'entrée**

Les titulaires de l'autorité parentale, les tuteurs ou curateurs (sous certaines conditions) peuvent solliciter l'intégration des patients concernés au sein du réseau.

L'entrée peut se faire à la demande du représentant légal du mineur ou du majeur protégé ou d'un membre du réseau.





# A.P.O.R.

Réseau de psycho-oncologie

Pour relancer son projet de vie et compléter son projet de soins.

Les représentants légaux des patients sont informés de l'existence d'un dossier patient partagé par la note d'information patient et par la présente charte qui leur sont systématiquement remises à l'entrée du patient et qu'ils doivent signer.

La personne de confiance, si elle a été désignée, est informée et consultée à l'entrée du patient dans le réseau. La note d'information et la présente charte leurs sont communiquées pour information.

### **Modalités de sortie**

Les représentants légaux (curateurs selon les modalités de la curatelle) peuvent, à tout moment, s'ils le désirent, arrêter la participation du patient au réseau sans supporter aucune responsabilité, ni pénalisation. Ils en informent le médecin généraliste ou le professionnel créateur du dossier.

La personne de confiance, si elle a été désignée, est informée de la volonté du patient de quitter le réseau.

### **Les membres**

#### **Modalités d'entrée :**

Les modalités d'adhésion au réseau sont fixées par les statuts associatifs et par la convention constitutive du Réseau.

La formalisation se fera par l'adhésion au sein de l'Association, la signature de la Convention constitutive du Réseau ainsi que de la présente Charte par le professionnel.

#### **Modalités de sortie :**

Tout adhérent peut librement quitter le réseau. Les modalités de sortie du Réseau sont fixées par les statuts associatifs du Réseau. Il doit en informer le pôle de coordination, par courrier avec avis de réception, Il sort automatiquement du réseau s'il déménage en dehors de l'aire géographique déterminée dans la Convention constitutive.





**A.P.O.R.**

Réseau de psycho-oncologie

Pour relancer son projet de vie et compléter son projet de soins.

### *Rôle des intervenants*

#### **Le patient, les représentants légaux et représentants des majeurs protégés s'engagent à :**

- △ Accepter que le dossier médical soit partagé entre les différents intervenants qu'il aura choisi
- △ Autoriser le traitement de données médico-économiques le concernant par la coordination du réseau et l'évaluateur externe, dans le respect de la confidentialité à laquelle il a droit.

#### **La personne de confiance s'engage à :**

- △ Aider le patient dans ses choix et sa prise de décision

#### **Le membre du réseau s'engage à :**

- △ Mettre sa pratique en conformité avec les protocoles de soins coopératifs et les principes du réseau,
- △ Participer aux formations organisées par le réseau
- △ Informer les patients, représentants légaux, et personnes de confiance, concernés de l'existence du réseau ;
- △ Recueillir le consentement libre et éclairé du patient ;
- △ Consulter la personne de confiance
- △ Prendre contact avec les autres intervenants de santé et encadrant le patient ;
- △ Créer le dossier patient partagé et le suivre régulièrement. L'accès aux prestations dérogatoires « dossier patient partagé » est soumis au respect de la procédure consultable à la coordination du réseau ;
- △ Organiser en cas de départ la continuité de la prise en charge auprès d'un autre soignant membre du réseau ;
- △ Participer à l'évaluation du réseau.





# A.P.O.R.

Réseau de psycho-oncologie

Pour relancer son projet de vie et compléter son projet de soins.

## *Modalités de coordination et de pilotage :*

Toutes les actions du réseau sont coordonnées par un comité de pilotage désigné par le bureau et assurant le contrôle scientifique.

Le pôle de coordination met en place les actions, permet la communication entre les différents intervenants et fait la gestion courante du projet. Il met à jour les fichiers d'entrée et de sortie des adhérents.

## *Qualité de la prise en charge*

**L'objectif du réseau est de permettre une orientation de travail commune qui profite d'abord aux patients**

La qualité de la prise en charge est promue par l'engagement de ses membres :

- △ Se conformer « aux recommandations de bonnes pratiques » constitutives des données acquises de la science et connaissances médicales avérées.
- △ Participer aux sessions de formation rémunérées organisées par le réseau ;
- △ Prendre en compte le patient dans sa globalité
- △ Rendre la communication entre les acteurs aisée et rapide ;

## *Modalités de partage de l'information :*

Le réseau propose à ses membres différents outils destinés à faire circuler l'information :

- △ Des formations pluriprofessionnelles ;
- △ Une messagerie sécurisée et un annuaire professionnel ;
- △ Un dossier patient partagé informatisé, agréé par la CNIL, qui comprend les données nécessaires et suffisantes au bon suivi des patients. Plusieurs niveaux d'accès au dossier sont définis, permettant d'accéder sur tout ou partie du dossier selon le champ d'intervention du professionnel de santé.

